

# LA SUISSE, L'EUROPE DE L'EST ET LA CEI

CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION  
AUX ETATS D'EUROPE DE L'EST ET DE LA CEI

DEZA: <http://www.sdc.gov.ch>

seco: <http://www.seco-admin.ch>

Swisssektretariat für Wirtschaft  
Sécretariat d'Etat à l'économie  
Segretariato di Stato dell'economia  
State Secretariat for Economic Affairs

**s**eco



DIREKTION FÜR ENTWICKLUNG UND ZUSAMMENARBEIT **DEZA**  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION **SDC**  
DIREZIONE DELLO SVILUPPO E DELLA COOPERAZIONE **SDC**  
SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION **SDC**  
AGENCIA SUIZA PARA EL DESARROLLO Y LA COOPERACION **SDC/IDE**



DIREKTION FÜR ENTWICKLUNG UND ZUSAMMENARBEIT **DEZA**  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION **DDC**  
DIREZIONE DELLO SVILUPPO E DELLA COOPERAZIONE **DSC**  
SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION **SDC**  
AGENCIA SUIZA PARA EL DESARROLLO Y LA COOPERACION **COSUDE**

**Staatssekretariat für Wirtschaft**  
**Secrétariat d'Etat à l'économie**  
**Segretariato di Stato dell'economia**  
**State Secretariat for Economic Affairs**

**s** **e c o**

**LA SUISSE,**  
L'EUROPE DE L'EST  
ET LA CEI

DOCUMENTATION  
CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN DE LA CONFÉDÉRATION  
AUX ETATS D'EUROPE DE L'EST ET DE LA CEI

5<sup>e</sup> édition révisée, 1999/2000



- Est = Estonie
- Lett = Lettonie
- Tch = République Tchèque
- Slova = Slovaquie
- Slové = Slovénie
- Bo = Bosnie et Herzégovine
- RY = République Fédérale de Yougoslavie
- Cr = Croatie
- Alban = Albanie
- Ma = Macédoine
- Mo = Moldova
- Gé = Géorgie
- Ar = Arménie
- Az = Azerbaïdjan
- CH = Suisse

## Pages

---

5	Avant-propos
6	La coopération de la Suisse avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI – Historique et chronologie
7	– Trois crédits cadre et un arrêté fédéral
8	– Les bureaux de coordination
10	Les objectifs du soutien apporté par la Suisse
12	Les principes de la coopération
13	Les formes de coopération
14	Coopération technique
16	– Les priorités de la coopération technique
20	Coopération financière
26	Aide humanitaire
28	La Suisse et la communauté internationale: actions concertées

## STATISTIQUES

29	1 Les crédits cadre (CC)
29	2 Engagements par instruments à fin 1998
30	3 Engagements par pays à fin 1998
31	4 Graphique: Engagements jusqu' à fin 1998 par pays
32	5 La répartition sectorielle de la coopération technique
33	6 La répartition sectorielle de l'aide financière
34	7 La Suisse comparée à la coopération internationale
36	Adresses



Pourquoi et comment la Suisse soutient-elle les Etats issus de l'ancien bloc de l'Est ?

La présente brochure répond à ces questions sous la forme d'une rétrospective: la Suisse s'est en effet engagée dans plusieurs centaines de projets depuis le début de sa coopération avec les pays d'Europe de l'Est. Leur financement provient des trois crédits de programme affectés jusqu'à présent à cette partie du monde. A fin 1998, les montants engagés totalisaient 1'588 millions de francs – dont 1'210 millions consacrés à des projets spécifiques, et 378 millions, à des garanties de crédit.

Comment ces fonds ont-ils été attribués, et à quelles fins ? Les pages qui suivent vous donneront une idée générale de la question.

Si vous désirez en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec nous aux numéros de téléphone figurant en dernière page.

Nous vous souhaitons une lecture agréable.

Berne, mai 1999

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)  
 Direction de la coopération et du développement (DDC)  
 Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI (DCE)  
 Département fédéral de l'économie (DFE)  
 Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)  
 Développement et transition

LA COOPÉRATION DE LA SUISSE  
AVEC LES ETATS D'EUROPE DE L'EST  
ET DE LA CEI

HISTORIQUE ET CHRONOLOGIE

Le 9 novembre 1989 – jour où le mur de Berlin est tombé – a marqué le début de profonds bouleversements en Europe.

Mai 1999: les pays d'Europe de l'Est se trouvent engagés sur la voie difficile de l'économie de marché, des réformes sociales et de la démocratie à l'occidentale. Estonie, Pologne, Slovaquie, République tchèque et Hongrie souhaitent adhérer à l'Union européenne appelée à s'étendre vers l'Est; ces pays peuvent se prévaloir de nets progrès et de réussites indiscutables. L'Europe du Sud-Est et plusieurs Etats de l'ex-Union soviétique ont par contre essuyé des échecs et traversent de sérieuses épreuves.

Les populations de l'Est ont placé de grands espoirs dans l'économie de marché, et attendaient notamment une amélioration rapide et sensible de leurs conditions de vie. Il leur est difficile d'admettre aujourd'hui que leur situation puisse être moins bonne que sous l'ancien régime. Mais des décennies d'exploitation abusive ont mis à mal aussi bien la nature et ses ressources que les infrastructures locales, de sorte que seuls des investissements massifs permettront maintenant de renverser la vapeur. Ces premiers pas vers la libre entreprise laissent ainsi peu de place au social. Bas revenus, chômage et inflation mettent quantité de gens dans le besoin.

La plupart de ces pays en transformation ne disposent pas du potentiel économique dont ils auraient besoin pour surmonter seuls la crise. Ce qu'il leur



faut donc, ce sont des relations économiques plus étroites avec l'Occident et l'aide immédiate de la communauté internationale. Soutenir ces Etats est devenu pour la Suisse un élément essentiel de sa politique extérieure. Une stabilisation politico-économique de l'Europe orientale intéresse *aussi* la Suisse et sa sécurité.

### TROIS CRÉDITS CADRE ET UN ARRÊTÉ FÉDÉRAL

La chute du Mur conduisit le Conseil fédéral et le Parlement à agir sans retard: en **mars 1990**, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie publique (DFEP) disposaient déjà d'un

**premier crédit cadre de 250 millions de francs** en faveur des pays d'Europe orientale; les bénéficiaires furent la **Pologne**, la **Hongrie** et la **Tchécoslovaquie**, premiers pays à emprunter la voie des réformes. Il fut suivi en janvier 1992 d'un

**deuxième crédit cadre de 800 millions de francs**, qui servit à étendre notre aide aux pays suivants: **Albanie**, **Bulgarie**, **Estonie**, **Lettonie**, **Lituanie**, **Roumanie** et **Slovénie**.

Une **augmentation de ce deuxième crédit cadre à 1,4 milliard de francs** en mars 1993 permit d'y inclure les Etats de la CEI. Nos moyens limités et l'énormité des besoins nous obligent à concentrer nos efforts sur un nombre limité de régions. Nous avons choisi tout d'abord la **Russie** et le **Kirghizistan** comme partenaires pour la coopération technique et financière. Puis l'**Ukraine** et le **Tadjikistan** ont suivi à un niveau plus modeste.

Notre aide s'est étendue en **1996** à la **Macédoine**.

Le **troisième crédit cadre**, destiné à courir sur quatre ans au moins, se monte à 900 millions de francs. Approuvé par les Chambres fédérales en mars 1999, il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999.

Les crédits cadre constituent des déclarations d'intention du Parlement, et l'utilisation de ces fonds s'étale sur un certain nombre d'années. Leur mise en œuvre concrète fait l'objet de crédits de paiements que le Parlement adopte dans ses budgets annuels. **Le crédit de paiement adopté pour 1999 se monte à 133,1 millions de francs.**

**En 1999, on a prévu 58,5 millions de francs au titre de la coopération technique, et 74,6 millions pour la coopération financière.**

Le 24 mars 1995, le Parlement a approuvé un nouvel **arrêté fédéral sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est**, valable pendant dix ans. En vertu de cet arrêté, la Confédération prend des mesures propres à soutenir les pays en question "dans leurs efforts de transition vers la démocratie et l'économie de marché ainsi que dans la mise en place de structures sociales".

#### LES BUREAUX DE COORDINATION

Depuis la signature des accords de Dayton (15.12.95), la Suisse a injecté 54 millions de francs rien que dans la reconstruction économique et sociale de la Bosnie et Herzégovine. Ce montant n'inclut ni l'aide humanitaire, ni l'aide au retour des réfugiés. Afin d'orchestrer les volets technique, financier et humanitaire de l'aide, on a créé **un bureau de coordination à Sarajevo** qui entretient des contacts permanents avec les autorités, des organisations non-gouvernementales et les donateurs extérieurs.

**En ce moment, la coopération suisse avec l'Est possède aussi des bureaux de coordination à Moscou, Bucarest, Skopje, Sofia, Tirana, Bischkek, Tbilisi et Douchanbe.**

Les collaboratrices et collaborateurs de ces **bureaux de coordination** ont la mission importante d'intensifier les contacts avec les partenaires locaux, en particulier pour assurer la planification, le suivi et l'évaluation des projets.

## LES OBJECTIFS DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LA SUISSE

Nous apportons notre soutien à l'Etat de droit et au respect des droits de l'homme, notamment en contribuant au renforcement d'institutions politiques stables et du régime démocratique.

Nous encourageons un développement économique et social à la fois durable et conforme aux principes de l'économie de marché.

Notre appui est essentiellement destiné à promouvoir la stabilité économique, l'épanouissement culturel, la croissance des revenus et l'amélioration des conditions de vie; il contribue en outre à la protection de l'environnement et au ménagement des ressources naturelles.



Berne, 12 mai 1998: Conférence annuelle de la Coopération suisse avec l'Europe de l'Est sur le thème de la santé publique



Le président de la Confédération Flavio Cotti à la Conférence annuelle FOCUS Europe de l'Est, Berne, le 12 mai, sur le thème de la santé publique

## LES PRINCIPES DE LA COOPÉRATION

La coopération avec les Etats d'Europe de l'Est fait **partie intégrante de la politique étrangère de la Suisse**. Elle applique le **principe de la coresponsabilité solidaire**.

L'activité de coopération prend en considération la situation des pays partenaires et les besoins de leur population. Les **prestations de la Confédération** viennent en règle générale **compléter les efforts entrepris par les partenaires eux-mêmes**.

Le **Conseil fédéral est habilité à interrompre provisoirement ou définitivement la coopération** en cas de violations graves des droits de l'homme ou de discrimination de minorités.

Nos projets s'élaborent soit directement avec les pays partenaires, soit avec des organisations internationales ou encore de façon autonome (p.ex. sous forme de garanties de crédit).

Nous avons la possibilité de **confier à des tiers** (organisations spécialisées, organisations non gouvernementales ou entreprises) la **réalisation des mesures** prévues.

Le Conseil fédéral peut soutenir les **initiatives d'institutions privées** qui correspondent aux principes et aux objectifs de la Confédération. Ces institutions doivent alors fournir une contribution appropriée.

Nous **coordonnons notre travail** avec celui de nos partenaires des pays de l'Est et, autant que possible, avec les apports d'autres organisations suisses ou étrangères.

## LES FORMES DE COOPÉRATION

Nous soutenons les pays d'Europe orientale sous forme de **coopération technique et financière** (anciennement "aide financière", comprenant aides financières, garanties de crédit, aide à la balance des paiements et mesures de désendettement), tout en les encourageant à participer au commerce mondial. Nous appuyons également les investissements directs du secteur privé dans ces pays.

Nos prestations prennent diverses formes – dons, prêts ou garanties – et peuvent associer des aspects techniques et financiers lors de la réalisation d'un projet donné. Nous suivons nos projets durant une période appropriée.

**Entre 1990 et fin 1998, les fonds engagés au titre de la coopération technique ont totalisé 417 millions de francs.**

A l'origine des projets de coopération technique il y a toujours un problème impossible à résoudre uniquement par des apports matériels. Ces projets font intervenir "matière grise", structures et processus. Le succès de la coopération dépend d'une volonté de changement chez le partenaire, dont la Suisse entend avant tout promouvoir l'autonomie. Il faut que les pays de l'Est aient en main les instruments qui leur permettront d'affronter eux-mêmes, pas à pas, les immenses difficultés inhérentes aux bouleversements actuels. Les recettes éprouvées sont impuissantes face à une situation qui requiert des solutions innovatives. La coopération technique relève essentiellement – au sein de la Direction du développement et de la coopération (DDC) – de la Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI (DCE). Cette division comporte trois sections: Europe du Sud-Est, Communauté des Etats indépendants (CEI) et Programmes spéciaux et régionaux.

A la stratégie 95 succède maintenant notre **stratégie 99**, applicable durant au moins trois ans. Elle prévoit la **répartition indicative** suivante: 50% des moyens à disposition iront à l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Macédoine et Roumanie), 35% à la partie européenne de la CEI (Russie et Ukraine) et 15% à l'Asie centrale et au Caucase.





Les halles de marché de Posen (Pologne) sont un projet suisse-polonais de 20 millions de francs. La Suisse y a contribué à hauteur de 14 millions de francs en espèces et en savoir-faire.



Construites en 1990-92, les halles de marché Engros à Posen ont été élargies de cinq à douze bâtiments commerciaux.

## LES PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

Les programmes actuels de la DDC pour les trois grandes régions d'Europe orientale – Europe centrale, Europe du Sud-Est et CEI – mettent l'accent sur les aspects suivants:

1. Le programme **Europe centrale** (limité depuis 1998 à trois pays: Pologne, Slovaquie et Hongrie) arrive à son terme. Ses priorités se situaient dans la promotion des entreprises, la santé et l'environnement, ainsi que la création d'institutions culturelles, judiciaires, policières, administratives, universitaires et médiatiques. Il s'agissait aussi d'établir rapidement des relations normales entre la Suisse et les pays d'Europe centrale.

2. En **Europe du Sud-Est** (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Macédoine et Roumanie), le processus de réformes est plus lent que prévu. Notre coopération y vise l'amélioration du niveau de vie et l'instauration d'une société démocratique. Les secteurs que nous appuyons varient d'un pays à l'autre. Des **programmes par pays élaborés en commun avec le seco** déterminent les axes à moyen terme de notre travail. En **Albanie** nous avons réorienté partiellement notre programme après l'implosion sociale de 1997, tout en conservant les mêmes priorités (santé, formation professionnelle et développement des zones de montagne). La formation de journalistes aide à créer les conditions d'une confrontation démocratique des opinions. En **Bulgarie**, les processus de privatisation, de décentralisation et de réformes sanitaires continuent de poser d'énormes problèmes aux institutions et à la population. Nous soutenons dans ce pays la création de structures communales et de petites entreprises, l'amélioration du système de santé publique et la protection des ressources naturelles.

Notre travail en **Roumanie** consiste à encourager la création de PME urbaines et rurales, à soutenir les réformes du système de santé et la mise en place de structures administratives à l'échelon local et régional, ainsi que l'intégration sociale d'enfants marginalisés. En **Macédoine**, notre programme se concentre sur les institutions démocratiques, les réformes apportées au système de l'instruction publique, le renforcement du secteur privé et la protection de l'environnement.

**Bosnie et Herzégovine**: le troisième crédit de programme adopté au printemps 1999 par les Chambres fédérales comporte un programme de longue durée pour ce nouveau "pays de concentration"; on a réservé à cet effet **un crédit de 50 millions de francs**, et le détail du programme sera fixé dans le courant de 1999. Thèmes principaux: réconciliation des ethnies, reconstruction économique, transformation.

3. Notre aide à la **Communauté des Etats indépendants (CEI)** se concentre sur l'Ukraine (dans la partie européenne de la Russie), le Kirghizistan et le Tadjikistan.

Le programme de la DDC pour la **Russie** est axé sur l'encouragement des PME, la promotion des droits de l'homme et de l'Etat de droit, l'ajustement structurel de l'éducation et de la science, la protection de l'environnement et l'amélioration de la sécurité nucléaire. En **Ukraine** nous soutenons la formation professionnelle et les réformes apportées à l'appareil judiciaire, policier et pénitentiaire, intervenons en faveur de minorités, améliorons la sécurité nucléaire et appuyons des institutions culturelles et scientifiques. Au **Kirghizistan**, nos priorités vont à la vulgarisation agricole, au soutien de PME, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle politique forestière, à la transformation du système sanitaire et à la démocratisation. Notre programme pour le **Tadjikistan** met les accents sur la

santé, la formation, les collectivités locales, la structure des pouvoirs publics et la paix.

#### **Exemple: programme de formation d'entrepreneurs roumains**

Ce programme a pour but de renforcer l'économie de marché et de stimuler l'initiative privée par l'encouragement de petites et moyennes entreprises (PME). Les bénéficiaires de ce projet sont des chefs d'entreprises ou des personnes (même au chômage) qui veulent aborder une nouvelle activité, ainsi que des employés d'entreprises en voie de privatisation ou de restructuration. Ils apprennent comment élaborer un plan d'activité et le mettre en pratique, comment obtenir plus facilement des crédits ou nouer des relations en adhérant à des clubs d'entrepreneurs. Il est prévu d'organiser sur deux ans 80 cours destinés à former entre 1'600 et 2'000 chefs d'entreprises, et de créer huit nouveaux clubs. La réalisation de ce projet est placée sous la responsabilité conjointe de la Fundatia Romano-Elvetiana "Entrepreneurship" (FREE) et de l'Université de Neuchâtel. Les cours des deux phases précédentes ont déjà été suivis par 1'770 personnes, dont environ 300 ont créé depuis lors leur propre entreprise. La troisième phase va d'octobre 1998 à septembre 2000; le crédit de la DDC se monte à 450'000 francs.



Votre place de travail privée a été créée avec le soutien de la Suisse (Voronej, Russie)



Petites et moyennes entreprises à Voronej: la carrosserie a reçu un crédit de la Suisse.

## COOPÉRATION FINANCIÈRE

La **coopération financière** avec les Etats de l'Europe de l'Est et de la CEI relève, pour l'essentiel, de la compétence du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco); elle comprend plusieurs instruments: l'aide financière, les garanties de crédit à l'exportation, l'aide à la balance des paiements et les mesures de désendettement.

A l'instar de la coopération technique, les priorités géographiques de la coopération financière se déplacent de l'Europe centrale vers les pays en transition moins avancés de l'Europe du sud-est, la Fédération de Russie et les autres pays européens de la CEI ainsi que les républiques du Caucase et d'Asie centrale, notamment celles qui appartiennent aux groupes de vote que la Suisse dirige au sein des institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale, FMI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Depuis 1990, 1'220 millions de francs ont été affectés à la coopération financière. Fin 1998, 1'171 mio. de francs avaient été engagés pour la réalisation de projets concrets, dont 689 millions de francs d'aides financières et 378 millions de francs de garanties de crédit.

L'**aide financière** – que les pays bénéficiaires ne doivent pas rembourser – est accordée à des projets prioritaires, qui ne présentent pas un rendement financier suffisant pour pouvoir être financés sur une base commerciale et pour la réalisation desquels l'économie suisse est en mesure de fournir des biens d'équipement et des services à des conditions compétitives. L'aide financière vise en priorité des projets touchant les infrastructures économiques essentielles: énergie, environnement, métrologie, cadastre, transports, télécommunications.

**Exemple: Station d'épuration de Tartu (Estonie).**

Des décennies durant, les eaux usées des ménages et de l'industrie se sont écoulées dans la rivière Emajõgi, qui traverse la ville universitaire estonienne de Tartu (115'000 habitants). Il fallait intervenir d'urgence. Grâce à la contribution financière suisse de 6,7 millions de francs, la station d'épuration des eaux usées (STEP) est entrée en service en novembre 1996. Une 2<sup>e</sup> étape, a suivi en 1997. Désormais, 80% des eaux usées de Tartu sont épurées par des processus mécaniques, biologiques et chimiques avant de parvenir à la rivière. Les partenaires estoniens prendront des mesures supplémentaires pour traiter les eaux usées restantes dans la STEP. La construction d'une STEP à Tartu avait été entamée au début des années 80. Arrêté après la déclaration d'indépendance de l'Estonie en automne 1991, le projet a ensuite été soumis à la Suisse en vue d'un financement au titre de l'aide financière. On commença alors par redimensionner l'installation, modifier le processus et changer les équipements électromécaniques, déjà montés mais inadéquats. Les partenaires estoniens s'engagèrent à terminer les égouts de la ville avec leur collecteur, à construire les éléments en béton et les conduites, la Suisse étant responsable du système de pompage, des grilles d'égout et des filtres. Grâce à la STEP de Tartu, la rivière Emajõgi se porte déjà visiblement mieux et, en deux ans seulement, l'installation modernisée a réalisé des économies d'énergie correspondant au prix des pompes livrées par la Suisse.

A l'avenir, l'aide financière se concentrera davantage encore sur des projets visant à protéger les ressources naturelles, à promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie et à protéger l'environnement, notamment ceux destinés à réduire la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre.

Les **garanties de crédits** à l'exportation sont utilisées pour le financement d'exportations de biens et services suisses à des entreprises de production ou à des projets d'infrastructure, dont la rentabilité autorise le financement par des moyens commerciaux. Elles sont octroyées pour des pays où la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) n'est pas disponible ou seulement partiellement. Actuellement, des garanties sont mises à disposition pour les crédits à l'exportation à court et long terme vers la Macédoine, la Russie, l'Ukraine et l'Azerbaïdjan. Pour la Bulgarie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan ces garanties couvrent uniquement les crédits à moyen et long terme, la GRE étant disponible à court terme. Les garanties ont été suspendues pour le Bélarus.

Un total de 378 millions de francs est disponible pour l'octroi de garanties de crédits d'exportation. Fin 1998, des garanties avaient été accordées pour un montant total de 287 millions de francs. La répartition sectorielle se présentait comme suit : industrie des machines 41,4%, énergie 15,5%, transformation des produits agricoles 11,1%, industrie textile 9,2%, industrie chimique 7,9%, télécommunications 6,2%, autres 8,7%.

La coopération financière peut également prendre la forme d'**aide à la balance des paiements ou de mesures de désendettement**. Certains pays d'Europe de l'Est sont confrontés à la pénurie des devises nécessaires au financement de leurs importations. Les aides à la balance des paiements permettent à ces pays d'acheter les biens d'exporta-





Nouveaux compteurs et appareils de mesurage pour Tirana, grâce à la Suisse



Pologne: 2,5 kilomètres de voies ferrées par jour ont pu être posées grâce au train de pose automatisé suisse.

tion dont ils ont un besoin urgent, ou d'accroître leurs réserves monétaires ; elles sont financées sous forme de crédits aux conditions du marché. L'octroi de ces aides à la balance des paiements est régi par ce qu'il est convenu d'appeler l'arrêté monétaire. Les prêts sont octroyés par la Banque nationale sur mandat du Conseil fédéral et garantis par la Confédération. Dans le cadre des actions internationales, et dans des cas fondés, les aides à la balance des paiements peuvent également être accordées sous forme de don ; elles sont alors imputées aux crédits de programme pour la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI.

En 1995 et 1996, la Suisse a accordé des aides à la balance des paiements à l'Albanie et à la Macédoine, pour 6 et 7 millions de francs respectivement. En outre, elle a participé de façon innovatrice à des actions internationales de réduction de la dette en faveur de la Pologne et de la Bulgarie. Ces pays se sont engagés à réaliser des projets environnementaux pour un montant équivalent à la remise de dettes. A l'avenir, ces mesures ne concerneront toutefois plus qu'un petit nombre de pays, parmi les plus pauvres.

La coopération financière avec les pays d'Europe de l'est et de la CEI est complétée par des mesures et programmes de **promotion du commerce et des investissements**. Dans ces domaines, l'OFAEE s'appuie principalement sur les services d'organisations internationales, telles l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence de Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ou le Centre du commerce international (CCI), ou nationales, telle l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC), mais encore sur des sociétés spécialisées comme la "Swiss Organisation for Facilitating Investments" (SOFI) ou la "Swiss Development Finance Corporation" (SDFC).

Ces mesures – qui contribuent à renforcer l'industrie exportatrice et à faciliter la participation de ces pays au commerce mondial, à y encourager l'afflux d'investissements directs, de savoir-faire industriel et de technologie, afin d'en consolider durablement les économies, notamment les secteurs privés – seront à l'avenir renforcées, diversifiées et encore plus étroitement coordonnées avec les autres instruments (préférences douanières, accords de libre-échange, accords de protection des investissements, règles d'origine, garanties de crédits), pour en accroître l'impact.

## AIDE HUMANITAIRE

Indépendamment des moyens inhérents à ses trois crédits de programme destinés à l'Europe orientale, la Suisse apporte une aide humanitaire aux pays de cette région frappés par des catastrophes, des conflits ou des crises – d'une part sous forme d'interventions directes du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe (ASC), d'autre part en soutenant des organisations humanitaires de diverses façons (missions du personnel de l'ASC, subventions fédérales, denrées alimentaires, matériel).

Les conflits de l'ex-Yougoslavie ont conduit la Suisse, depuis 1992, à augmenter considérablement son aide aux victimes de cette région du monde; financièrement parlant, le "programme yougoslave" est la plus importante action humanitaire jamais réalisée par la Confédération. De 1991 à 1998, 158 personnes de l'ASC ont accompli 220 missions au total en ex-Yougoslavie.

L'aide humanitaire de la DDC fait l'objet d'un crédit séparé et se fonde sur les besoins des victimes, les critères étant fixés par l'office lui-même. Sur le plan administratif, l'aide humanitaire de la Confédération est confié à la division Aide humanitaire et ASC de la DDC.

**L'aide humanitaire de la Confédération en faveur de l'Europe orientale et de la CEI a évolué comme suit (en millions de francs):**

1990: 1,1

1991: 8,2

1992: 47,6 (dont 38,6 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

1993: 40,7 (dont 39,6 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

1994: 39,7 (dont 27,5 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

1995: 44,9 (dont 31,6 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

1996: 30,1 (dont 18,9 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

1997: 29,1 (dont 13,2 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

1998: 27,6 (dont 14,3 pour les victimes du conflit en ex-Yougoslavie)

## LA SUISSE ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE: ACTIONS CONCERTÉES

La Suisse participe pleinement à la coopération internationale en faveur de l'Europe de l'Est et la CEI.

Elle est membre du Conseil de l'Europe, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC).

Elle est notamment un des membres fondateurs de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), créée en 1991, dont elle détient de 2,3% du capital-actions. Elle y occupe un des 23 sièges du conseil d'administration et dirige un groupe de vote dont font notamment partie l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Turkménistan et l'Azerbaïdjan.

La Suisse est en outre membre du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque Mondiale (BIRD), du G-24 (le groupe des 24 pays industrialisés occidentaux pour la coordination de la coopération avec l'Europe orientale) et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Nous coordonnons notre action en faveur des pays de l'ancien bloc de l'Est avec toutes ces organisations et participons à leurs programmes de soutien, là où cela est opportun, surtout sous la forme de cofinancements.

## 1. Les Crédits Cadre (CC)

Les moyens de financement de la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est sont engagés pour plusieurs années sous forme de crédits cadre.

	Date de l'arrêté fédéral	Montant total en mio. fr.	Coopération technique en mio. fr.	Coopération financière en mio. fr.
CC I	13.09.90	250	54	196
CC II	28.01.92	800	200	600
CC II bis	09.03.93	600	150	450
CC III	08.03.99	900	310	590
<b>Total</b>		<b>2'550</b>	<b>714</b>	<b>1'836</b>

## 2. Engagements par instruments à fin 1998

Instruments	Engagements <sup>1</sup> à fin 1998	en mio. fr.	%
Coopération technique		416.9	26.3
Coopération financière <sup>2</sup>		1'171.1	74.7
• aide financière	689.1		
• garanties de crédit	378.0		
• aides à la balance des paiements/ mesures de désendettement	13.0		
• Promotion du commerce et des investissements	91.0		
<b>Total</b>		<b>1'558.1</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup> I. et II. Crédit cadre

<sup>2</sup> Sans frais administratifs

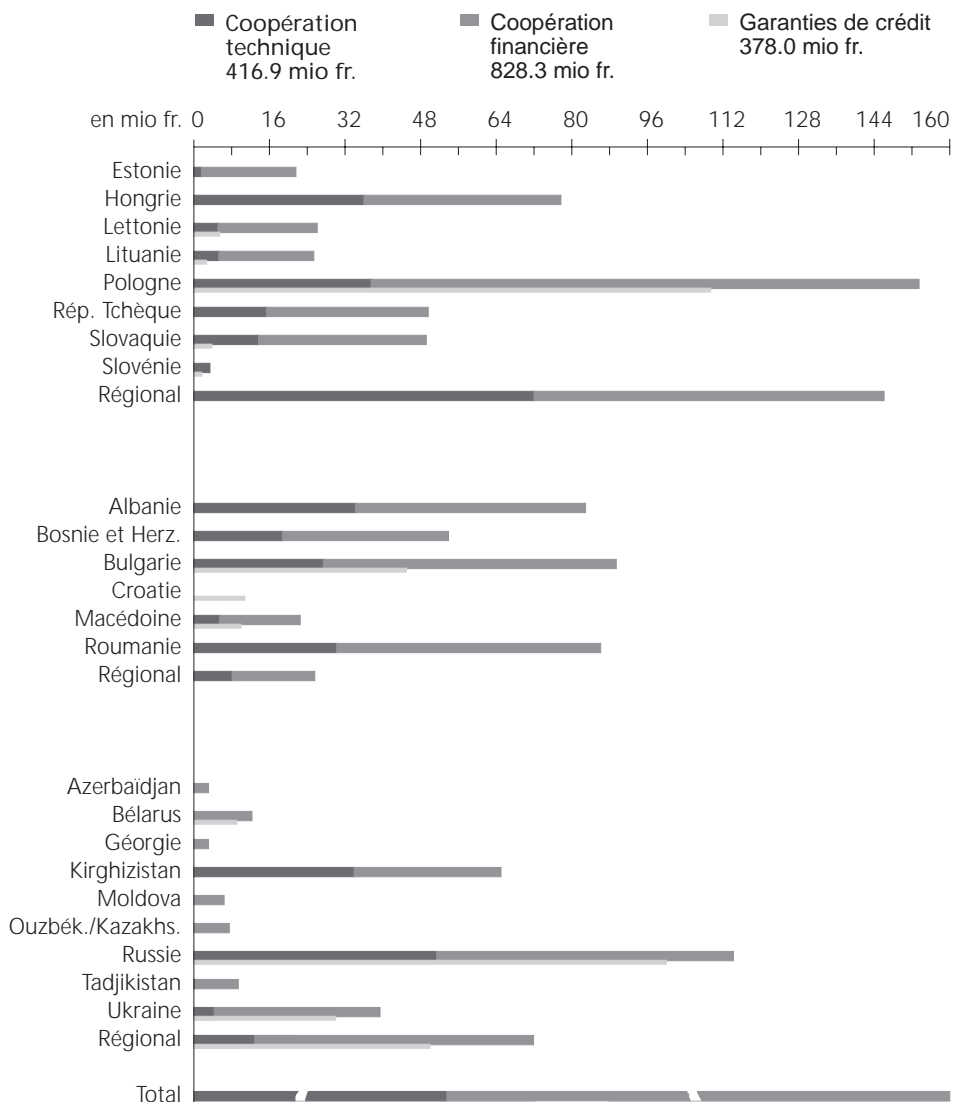
### 3. Engagements par pays à fin 1998

#### I. et II. Crédit cadre

	Coopér. technique		Coopér. financ. sans garanties de crédit		Garanties de crédit	
	en mio. fr.	%	en mio. fr.	%	en mio. fr.	%
<b>Europe centrale</b>	<b>190.0</b>	<b>46</b>	<b>362.6</b>	<b>44</b>	<b>123.1</b>	<b>33</b>
Estonie	1.6	0	20.0	2	-	-
Hongrie	36.0	9	41.7	5	-	-
Lettonie	5.1	1	21.0	3	5.5	1
Lituanie	5.3	1	20.1	2	2.7	1
Pologne	37.5	9	116.0	14	109.4	29
République Tchèque	15.4	4	34.2	4	-	-
Slovaquie	13.7	3	35.5	4	3.8	1
Slovénie	3.4	1	-	-	1.7	0
Régional	72.0	17	74.1	9	-	-
<b>Europe du Sud-Est</b>	<b>124.1</b>	<b>30</b>	<b>236.3</b>	<b>28</b>	<b>65.8</b>	<b>17</b>
Albanie	34.2	8	48.7	6	-	-
Bosnie-Hérzégovine	18.8	5	35.1	4	-	-
Bulgarie	27.4	7	62.0	7	45.0	12
Croatie	-	-	-	-	10.8	3
Macédoine	5.4	1	17.1	2	10.0	3
Roumanie	30.2	7	55.9	7	-	-
Régional	8.1	2	17.5	2	-	-
<b>CEI</b>	<b>102.8</b>	<b>25</b>	<b>229.5</b>	<b>28</b>	<b>189.1</b>	<b>50</b>
Azerbaïdjan	-	-	3.1	0	-	-
Bélarus	-	-	12.3	1	9.1	2
Géorgie	-	-	3.1	0	-	-
Kirghizistan	33.9	8	31.1	4	-	-
Moldova	-	-	6.4	1	-	-
Ouzbékistan/Kazakhstan	-	-	7.5	1	-	-
Russie	51.4	12	62.8	8	100.0	26
Tadjikistan	0.3	0	9.1	1	-	-
Ukraine	4.3	1	35.1	4	30.0	8
Régional	12.9	3	59.0	7	50.0	13
<b>Total</b>	<b>416.9</b>	<b>100</b>	<b>828.3</b>	<b>100</b>	<b>378.0</b>	<b>100</b>

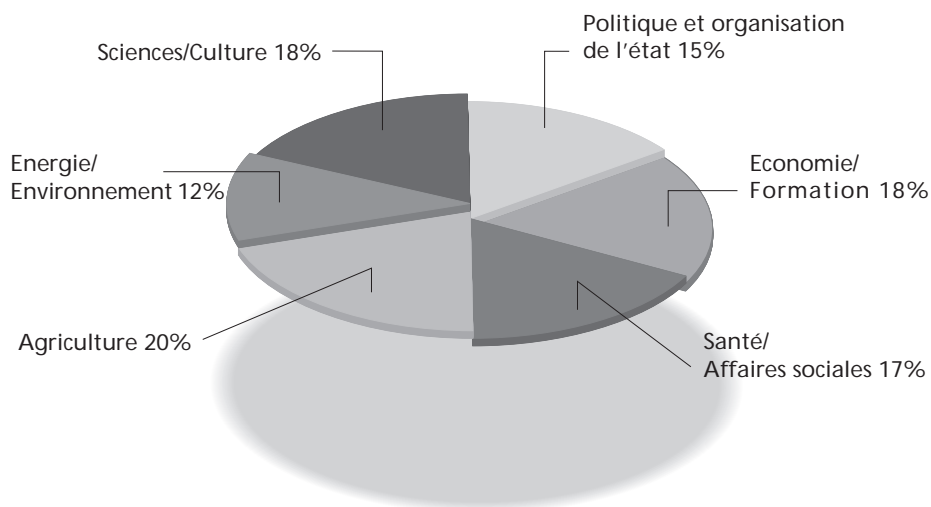


#### 4. Graphique: Engagements jusqu' à fin 1998 par pays



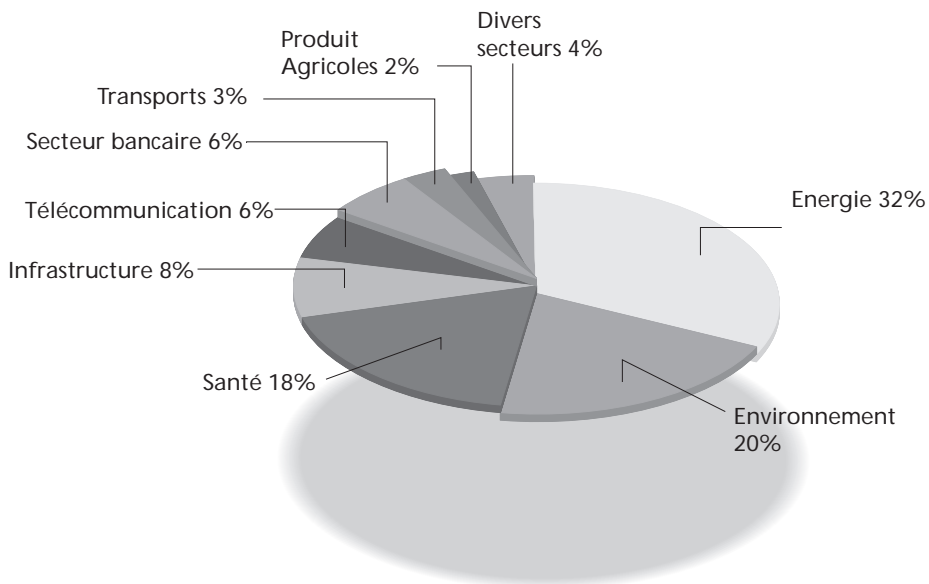
## 5. La répartition sectorielle de la coopération technique

	à fin 1998 en mio. fr.	%
<b>Coopération technique</b>		
Politique et organisation de l'état	63.9	15
Economie/Formation	73.7	18
Santé/Affaires sociales	69.4	17
Agriculture	82.7	20
Energie/Environnement	50.6	12
Sciences/Culture	76.6	18
<b>Total</b>	<b>416.9</b>	<b>100</b>

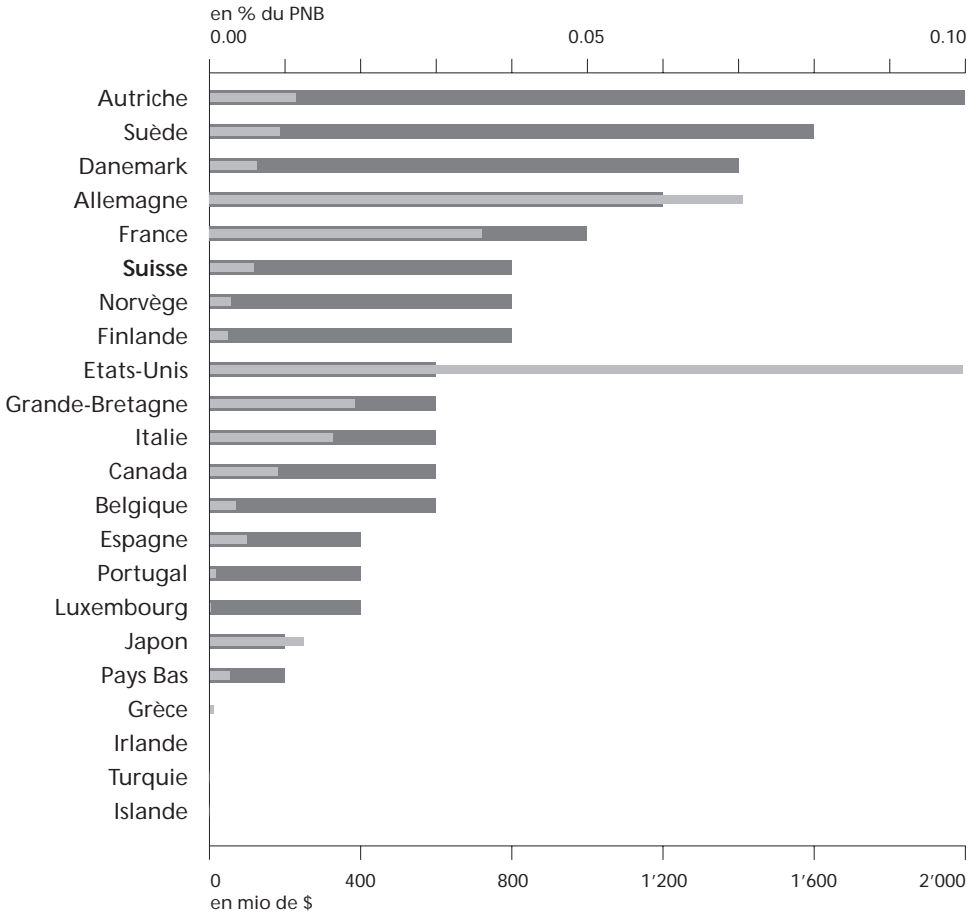


## 6. La répartition sectorielle de l'aide financière

	à fin 1998 en mio. fr.	%
<b>Aide financière non remboursable</b>		
Energie	223.3	32
Environnement	135.3	20
Santé	122.6	18
Infrastructure	54.9	8
Télécommunication	43.7	6
Secteur bancaire	43.5	6
Transports	21.5	3
Produit agricoles	13.8	2
Divers secteurs	30.5	4
<b>Total</b>	<b>689.1</b>	<b>100</b>



**7. La Suisse comparée à la coopération internationale**  
 Soutien technique et financier pour l'Europe de l'Est et la CEI  
 en % du produit national brut 1996



Source: Source: OCDE, Paris 1999

■ en % du PNB  
 ■ en mio de \$



Consultation juridique des femmes à Kaluga (Russie). La Suisse finance sa phase de démarrage



La fromagerie privée de Nilov à Kaluga ( Russie) a pu être agrandie en 1998, grâce à un crédit suisse.

COOPÉRATION TECHNIQUE

Direction du développement et de la coopération (DDC)  
 Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI  
 Effingerstrasse 77  
 3003 Berne  
 Fax 031/324 85 00  
 Tél. 031/322 44 12  
 E-mail: reinhard.voegele@deza.admin.ch  
 Homepage: <http://www.sdc.gov.ch>

COOPÉRATION FINANCIÈRE

Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)  
 Développement et transition  
 Effingerstrasse 1-3  
 3003 Berne  
 Fax 031/324 09 54  
 Tél. 031/324 07 54  
 E-mail: ivan.pellegrinelli@seco.admin.ch  
 Homepage: <http://www.seco-admin.ch>

AIDE HUMANITAIRE

Direction du développement et de la coopération (DDC)  
 Division Aide humanitaire et ASC  
 Eigerstrasse 71  
 3003 Berne  
 Fax 031/324 16 94  
 Tél. 031/322 35 82  
 E-mail: stefan.kaspar@deza.admin.ch  
 Homepage: <http://www.sdc.gov.ch>

RÉDACTION ET DISTRIBUTION:

Département fédéral des affaires étrangères  
 Direction du développement et de la coopération (DDC)  
 Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI (DCE)  
 en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)  
 Développement et transition  
 5e édition, juin 1999 EDMZ 201.400f



Amélioration de la situation des enfants. Réhabilitation du système des homes d'enfants en Bulgarie.

